

Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Blois, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Blois, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 168;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13704_t1_0168_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Collot et Robespierre concourent puissamment de leurs efforts et de leur génie à cet immortel décret, ces deux têtes chéries sont désignées aux coups des assassins.

Tyrans coalisés ! ne prétendez plus masquer vos perfidies, vos crimes et couvrir des intérêts du ciel la haine que vous jurez au peuple français et à ses représentants. N'espérez plus le corrompre, le diviser ni le vaincre. Vos forfaits ne font que l'éclairer, le réunir, enflammer son courage et le rendre invincible.

Représentants, nos cœurs frémissent à la seule idée des dangers que ces monstres vous font courir et brûlent de les partager. Que ne pouvons-nous comme l'heureux et brave Geffroy faire à chacun de vous un rempart de nos corps ! Nos âmes du moins s'aggrandissent et s'épurent au feu sacré qui anime les vôtres. Avec vous elles s'élèvent vers l'Être suprême et lui disent : Être des êtres, conserve au peuple français ses vertueux et fidèles représentants. Veille aux destins de la République. Accélères son bonheur et celui des nations. C'est le prix qu'ils ambitionnent, le seul signe de tant de courage et de vertus.

d

[La Sté popul. de Blois à la Conv.; s.d.] (1).

« Représentants du peuple français,

Fondateurs de la République, vous l'avez sauvée des conspirateurs.

Un germe destructeur avait été jeté parmi nous par les conspirateurs pour tuer la liberté en nous détachant de tous principes de morale, et vous venez de l'écraser en reconnaissant au nom du peuple français l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

C'est ainsi qu'après avoir anéanti nos ennemis, vous vous occupez de notre bonheur, car en est-il un pour l'homme sans la pensée consolante de la divinité et la conscience de la dignité de son être.

Grâces vous soient rendues de tant de bienfaits, la société populaire des sans-culottes de Blois vous offre le tribut simple et vrai de sa reconnaissance. »

FINOT, RACAULT, DEZAEIS-REGNAUD, SEILLIER [et une page de signature illisibles].

e

[La Sté popul. de Bellegarde de Vallongue à la Conv.; s.d.] (2).

« Législateurs,

Les Cévenols de ces contrées nés dans des chaumières éparses sur de hautes montagnes, dans des bois, parmi des rochers et au milieu des précipices, pays propre qu'à des hommes libres, se félicitent de tes nombreux travaux depuis la chute des Brissotains, te rendent grâce de la promptitude avec laquelle tu viens de punir les députés traîtres qui souillaient la représentation nationale et qui voulaient nous donner des chaînes d'esclaves que les vainqueurs

des contre-révolutionnaires de la Lozère ne supporteront jamais; s'il y en a encore dans votre sein purgez-le de suite, et que dans quelques jours en respirant l'air de la liberté nous puissions dire : la France délivrée de ses ennemis, ne forme qu'une république de frères, et que jusqu'à ce que ce vœu là soit rempli et que la paix ne soit faite, nous vous invitons, courageux législateurs, à rester à votre poste.

Nos enfants sont tous marchés contre les tirands marmots et les pouilleux expansiols (sic) et viennent de leur faire danser la carmagnole; nous vous demandons de ne jamais traiter de paix avec ce dernier tyran qu'il n'est détruit dans ces états ses moines inquisiteurs, livré les émigrés et payé le prix de la guerre injuste qu'il a occasionnée au peuple espagnol; s'il s'y refuse, nous irons à Madrid lui en faire la réquisition. Vive la République; vive la Montagne ! Ça ira. » LABAUME (présid.), LAVIT [et une signature illisible].

f

[La Sté républico-popul. de Valence et Bourges-Valence à la Conv.; s.d.] (1).

L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice.

(Rapport de Robespierre).

« Législateurs,

Grâces et reconnaissance pour votre vertueux décret du 18 floréal; vous venez de briser tous les liens de l'immortalité tissés par la scélératesse perfide qui voulait nous conduire à l'anarchie par l'athéisme. Vous n'avez jamais pensé que le peuple français ait pu mettre en doute l'existence d'un être suprême mais il manquait à votre gloire de combattre les partisans de ces vils détracteurs intéressés à persuader qu'une force aveugle préside aux destins de l'homme et frappe au hasard le crime et la vertu. Vous venez de remplir cette tâche imposante qui vous assure l'admiration éternelle du peuple souverain et magnanime que vous représentez; vous venez de prouver que contraire aux nations barbares qui dégradent l'idée de la divinité, le peuple français ne peut mieux honorer l'Être suprême que par l'exercice de toutes les vertus.

O toi, dont le rapport étincelle des plus sublimes vérités, toi dont la doctrine consolante a appelé l'auguste décret qui reporte l'homme vers la divinité, Robespierre, si l'existence de la divinité, si l'immortalité de l'âme pouvaient encore être un problème, tes mâles vertus suffiraient pour repousser ce doute outrageant ! ton âme forte et grande ne saurait être un souffle léger qui doive s'éteindre aux portes de la mort.

Législateurs, vous avez assuré à votre patrie, tout ce qu'elle avait droit d'attendre de vous; votre énergie et votre grandeur sont constatées, de l'un à l'autre hémisphère; il vous restait à consolider le régime des vertus et de la moralité sans lesquels nous triompherions en vain de nos ennemis et à cet égard encore vous avez entraîné notre admiration.

(1) C 306, pl. 1158, p. 28; J. Sablier, n° 1352.

(2) C 306, pl. 1158, p. 27.

(1) C 306, pl. 1158, p. 33; Bⁱⁿ, 12 prair. et 13 prair. (suppl.); J. Sablier, n° 1352; M.U., XL, 204.